

# « Jeu Concours : Air Transat/Montréal »

## Règlement

### ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La société **Aéroports de Lyon**, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du 4 avril 2022 au 17 avril 2022 23h59 dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours : Air Transat/Montréal », dont le gagnant sera sélectionné par tirage au sort.

Ce jeu sera diffusé sur notre site web via la landing page :  
<https://www.lyonaeroports.com/actualites/jeu-concours-air-transat-gagnez-2-billets-davion-pour-montreal>

### DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier : SELARL Catherine VINCENS-BOUGUEREAU Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice 12 CHEMIN DU VIEUX MOULIN 69160 Tassin la Demi-lune tél : 04 78 34 26 35

Le règlement du jeu peut être adressé gratuitement durant toute la durée de l'opération telle que susmentionnée à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse [webmaster@lyonaeroports.com](mailto:webmaster@lyonaeroports.com)

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et juridiquement capable au sens de la réglementation française, à l'exception des personnels d'Aéroports de Lyon et Air Transat (ci-après le « Participant »).

La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même nom, même prénom et même adresse électronique/mail).

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

### ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La publicité du jeu est réalisée par la DIRECTION des aéroports de Lyon, SUR LE SITE [www.lyonaeroport.com](http://www.lyonaeroport.com)

Pour jouer, chaque participant doit se connecter sur la page internet suivante : [www.lyonaeroports.com](http://www.lyonaeroports.com)

Puis doit cliquer dans Actualités

Et accéder à l'onglet : Jeu concours AIR TRANSAT

Le participant doit procéder à son inscription en indiquant les informations suivantes :

-Nom, Prénom

-Adresse email valide,

-Code postal

Il peut accepter de recevoir ou non des informations et offres commerciales de Lyon Aéroport et/ou de ses partenaires

Il doit accepter le règlement du concours.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article. Le bulletin litigieux tiré au sort sera écarté et il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Voir article 10 sur la protection des données, précisant que l'ensemble des communications envoyées par Air Transat comportera un lien permettant aux personnes concernées de se désinscrire.

### ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

REGLEMENT DE JEU / SELARL VINCENS BOUGUEREAU / HUISSIER DE JUSTICE



2 billets d'avion Air Transat aller/retour en Classe Economique, au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry à destination de Montréal, toutes taxes comprises. Ne comprend pas les assurances voyages.

### Conditions d'utilisation des billets

Les billets sont strictement nominatifs. Ils ne sont ni transférables, ni remboursables et ni modifiables une fois émis.

Le gagnant et son invité doivent voyager ensemble aux mêmes dates et sur le même trajet à l'aller comme au retour. Si le gagnant ou, le cas échéant, son invité n'est pas en mesure d'utiliser son billet d'avion, aucune alternative en espèces ne sera fournie.

Il incombe au gagnant et à son invité d'être en possession d'un passeport valide, de faire sa demande d'AVE (autorisation de voyage électronique) et de compléter ArriveCAN avant son départ. Aussi, il revient au gagnant et à son invité de consulter les conditions d'entrées au Canada en vigueur, particulièrement, celles relatives à la COVID-19. Air Transat décline toute responsabilité si le Gagnant ou son invité n'est pas en mesure d'utiliser les Billets d'avion si les documents de voyage, les visas ou les conditions de voyage ne sont pas valides et/ou respectées.

Les billets pourront être réservés par e-mail en envoyant les noms, prénoms, dates de naissance et dates de voyage à l'adresse suivante : [marketing@airtransat.fr](mailto:marketing@airtransat.fr)

La réservation des billets devra avoir lieu au plus tard le 30 juin 2022 pour un voyage au plus tard le 28 octobre 2022 (dernier retour possible). Période d'embargo du 15 juillet au 15 août 2022.

La réservation aux dates de voyages souhaitées et soumise à disponibilités à ces dates. Si la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 obligeait les gouvernements français et/ou canadien à interdire tout voyage sur la période de validité du lot citée ci-dessus, le lot serait donc annulé.

### Valorisation

2 000€ TTC pour 2 billets aller-retour Lyon > Montréal en classe Economique

Les lots attribués sont nominatifs, non cessibles, et ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, La société Aéroports de Lyon se réserve la faculté de remplacer le lot gagné par un lot de son choix, de valeur équivalente et de caractéristiques aussi proches que possible.

### ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

REGLEMENT DE JEU / SELARL VINCENS BOUGUEREAU / HUISSIER DE JUSTICE



**La participation au jeu sera clôturée le 17 avril à 23h59.**

Le tirage au sort du gagnant, parmi les participations, aura lieu dans la journée du 21 avril 2022.

Le nom du gagnant sera communiqué par l'huissier de justice à la Direction Marketing de Lyon Aéroports par tous moyens.

Le gagnant sera alors contacté par email au plus tard le 27 avril 2022 à 23h59.

Le gagnant devra alors accuser réception par simple email en retour.

Si le gagnant ne se manifestait pas avant le 11 mai 2022 23h59, par réponse mail à la Direction Marketing de Lyon Aéroport, la dotation serait alors annulée (pas de 2ème tirage au sort)

Voir Article 4, pour bulletins litigieux.

#### **ARTICLE 7 : Mise à disposition du lot – conditions d'utilisation**

Après avoir gagné le billet, le passager recevra un bon voucher par e-mail ou par courrier qu'il pourra faire valoir pour son lot, valable à compter de la date du gain, conditions détaillées voir article 4.

La réservation du gagnant doit être faite en envoyant un email à [marketing@airtransat.fr](mailto:marketing@airtransat.fr) en joignant une copie de ce bon.

Air transat se donne un minimum de 5 jours ouvrés pour confirmer les détails du vol.

Le prix n'est pas cessible à une tierce personne.

*L'acheminement de ces lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire.*

*Les éventuelles réclamations doivent donc être formulées par le destinataire directement auprès de l'opérateur (La Poste) ayant assuré l'acheminement. La société Aéroports de Lyon décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.*

#### **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de la société Aéroports de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de



**REGLEMENT DE JEU / SELARL VINCENS BOUGUEREAU / HUISSIER DE JUSTICE**

force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu et le présent règlement devaient être modifiés ou annulés.

## **ARTICLE 9 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION**

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

## **ARTICLE 10- CNIL et exploitation des données**

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu. Les données sont conservées pendant une durée de 1 an. Leur stockage est sécurisé avec les mesures de sécurité adaptées à ce type de données. Aucun transfert de données n'a lieu.

Les données personnelles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins (ni conservées, ni exploitées, ni communiquées à quelques tiers que ce soit, sauf accord express du participant lors de son inscription au jeu.)

Air Transat pourra, en qualité de responsable de traitement totalement indépendant et sous sa seule responsabilité, envoyer des communications aux personnes ayant donné leur consentement, dans les conditions prévues au sein de la politique de confidentialité Air Transat.

Toute personne concernée pourra exercer ses droits informatiques et liberté (accès, rectification, retrait du consentement, effacement, limitation, opposition, portabilité) en adressant :

Un email à l'Aéroports de Lyon :  
donnees-personnelles@lyonaeroports.com

ou à Air Transat,

**REGLEMENT DE JEU / SELARL VINCENS BOUGUEREAU / HUISSIER DE JUSTICE**



par e-mail à l'adresse suivante : [marketing@airtransat.fr](mailto:marketing@airtransat.fr)

En conséquence, le règlement du présent jeu concours n'est pas soumis à déclaration CNIL.

